

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Corse
Maison des Associations
Rue du Dr Morucci
20200 Bastia
04 95 38 84 83
corse@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [l](#)



COMMUNE DE VALLE DI ROSTINO

Mairie
20235 Valle Di Rostino
04 95 38 70 54
mairie-valledirostino@wanadoo.fr

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

Santa Maria di Rescamone

Valle di Rostino



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Valle di Rostino - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► Un témoignage exceptionnel de la christianisation précoce de la Corse

◆◆ LE PROJET

Votre don est indispensable pour sauvegarder le site de Santa Maria di Rescamone à Valle di Rostino, situé en Castagniccia à 47 km de Bastia et 32 km de Corte. Exceptionnel témoignage de la christianisation précoce du territoire corse, il a été classé monument historique en 1991. Ce site aurait été abandonnée lors de la création du village actuel de Valle di Rostino au XVIe siècle. L'édifice est aujourd'hui en état de ruine avancé. Il n'a plus de toiture et les murs sont altérés. Les murs du baptistère ont subi un déplacement du terrain, ils sont partiellement écroulés. La réhabilitation de l'église consistera à poser une charpente en bois afin de protéger les murs et de pouvoir mettre en valeur les mosaïques. Une conservation plus légère consistera à renforcer les murs et à réaliser une assise en béton au cœur du baptistère octogonal. Concernant le baptistère paléochrétien, un accès sera réalisé à partir de l'église romane.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église romane est datée du XIIe siècle, associée à un baptistère monumental de facture très différente, daté du XIIIe siècle. Des fouilles réalisées entre 1950 et 1980 par Mme Moracchini-Mazel et son équipe, puis par Philippe

Pergola, ont permis d'élargir ce potentiel médiéval aux périodes plus anciennes : les vestiges d'un baptistère paléochrétien, du IVe siècle sont apparus. Une magnifique mosaïque polychrome occupant l'espace interne de l'église a été dégagée en 2015. Des travaux plus récents ont fait apparaître des constructions plus anciennes encore, appartenant à l'Antiquité tardive.

◆◆ LA MOBILISATION

Le site accessible uniquement à pied sera ouvert au public. Des panneaux d'information seront installés afin de connaître l'histoire du monument historique. Il s'agit d'une réappropriation de l'histoire culturelle, patrimoniale et religieuse du site, qui est un monument important pour la région, et même pour la Corse. En effet, seules deux églises ayant un baptistère paléochrétien du IVe siècle sont encore présentes en Corse. De plus, il se situe sur le circuit de la Strada Paolina, un circuit touristique très fréquenté, limitrophe de la commune de Morosaglia, village natal de Pasquale Paoli.

Montant des travaux	906 598 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	Novembre 2025



Crédit photos © Valle di Rostino

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de Santa Maria di Rescamone

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/100522

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Corse, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Santa Maria di Rescamone

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : | | | | | | | | | |

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66% au-delà.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre